

CONDITIONS GÉNÉRALES



HELIA PORTAGE est une société de portage conçue pour aider les professionnels indépendants à exercer leur spécialité (en France) sans les contraintes liées au développement d'une activité.

HELIA PORTAGE a sélectionné une Responsabilité Civile Professionnelle nécessaire à l'établissement de tout contrat de travail. Cette RCP ne remplace en aucun cas l'assurance spécifique à votre domaine de compétences recommandée par les syndicats ou unions professionnelles dont dépend votre activité.

HELIA PORTAGE travaille en partenariat avec des compagnies proposant des contrats d'assurances groupe couvrant l'activité des Praticiens des médecines non conventionnelles. Notre spécialisation dans les médecines alternatives et le bien-être nous a permis d'obtenir des tarifs très compétitifs.

HELIA : ORGANISME DE FORMATION

Le portage vous permet également de réaliser des formations. En utilisant notre n° d'agrément formation vous pouvez faire bénéficier vos clients d'une formation prise en charge par leur organisme mutualisateur. HELIA Portage réalise sur votre devis, la convention de formation et la facture à remettre.

HELIA : CENTRE DE FORMATION COMPLEMENTAIRE...

SHENTAO, le centre de formation d'HELIA Portage, propose des stages et formations permettant aux particuliers et aux professionnels d'étendre leurs connaissances et d'apporter des compétences directement applicables dans le cadre de l'exercice d'une profession de bien-être : la relaxation, la détente, le confort par l'utilisation de plusieurs techniques manuelles et énergétiques sans but thérapeutique. www.shentao.fr

►►► CENTRE DE THERAPIES ALTERNATIVES

HELIA PORTAGE c'est aussi un centre de thérapies dans le centre de Lyon regroupant de nombreux thérapeutes et formateurs...

Si vous aussi souhaitez prendre part à cette synergie... n'hésitez pas à nous contacter !

VOUS NE SEREZ PAS SEUL



HELIA PORTAGE vous permet de ne pas exercer votre activité en solitaire.

Nous sommes là pour vous accompagner, vous épauler, vous conseiller dans votre quotidien en gérant l'ensemble des contraintes administratives liées à votre activité.

Nous vous faisons bénéficier de nos compétences et de notre savoir-faire avec les administrations.

Nous vous offrons la solidité de notre expérience afin de vous permettre de développer la vôtre.

Alors ne prenez plus de risques...

Rejoignez-nous !

| INSTALLEZ-VOUS SANS RISQUES

DÉVELOPPEZ VOTRE CLIENTÈLE |

| EN TOUTE SEREINITE

À VOTRE RYTHME |

HELIA PORTAGE

Groupe HELIA Conseil

28, Chemin des Moulins
69230 Saint Genis Laval

tel.: 04 72 39 28 05
fax.: 04 78 50 10 35

www.heliaportage.com

HELIA PORTAGE

PORTAGE DES PROFESSIONNELS DU BIEN-ETRE

►►► **Professionnel des médecines douces
(conventionnées ou non)
ou spécialiste du bien-être**

Vous voulez ...

- exercer sereinement votre spécialité,
- sans contraintes administratives
- sans surprises financières
- en toute légalité...



►►► **Rejoignez HELIA PORTAGE
notre solution de portage salarial**

NOTRE RÔLE



Vous accompagner dans votre activité en vous offrant un statut légal vous permettant de développer efficacement et simplement votre clientèle.

Gérer le côté administratif tandis que vous consacrez à votre activité en toute sérénité. Nous réalisons votre facturation, vos encaissements, vos déclarations (URSSAF, ASSEDIC, CPAM, retraite, complémentaire, ...)

POURQUOI LE PORTAGE ?



Vous souhaitez :

Abandonner le statut libéral et pratiquer votre spécialité sous un statut plus confortable vous permettant de retrouver vos droits de salarié, de prévoyance et de retraite...

Démarrer une activité sans engager de trop gros frais et bénéficier d'une alternative souvent plus avantageuse que celle de l'auto-entrepreneur.

Intégrer un regroupement de thérapeutes et bénéficier de l'usage d'un numéro d'agrément formation

Votre solution, le portage via HELIA PORTAGE

LE PORTAGE POUR QUI ?



Le portage salarial est la solution idéale pour ceux qui souhaitent faire rimer liberté d'entreprendre et sécurité du salarié :

- Vous souhaitez abandonner le statut libéral
- Vous venez d'achever vos études,
- Vous êtes sans emploi ,
- Vous êtes retraité,
- Vous êtes chômeur,
- Vous êtes employé et désirez vous reconvertir,
- Vous voulez exercer en temps partagé,
- Etc,

NOTRE SPECIFICITÉ

LES PROFESSIONS ORIENTEES VERS LES « SOINS »



Votre activité doit être **non ou partiellement règlementée** et indépendante de la chambre des métiers. Elle s'inscrit dans le cadre de la relation d'aide et des soins aux particuliers comme :

- Ostéopathe,
- Kinésologue,
- Praticien en Médecine Chinoise, Shiatsu,
- Naturopathe, Iridiologue
- Reflexologue,
- Consultant en biodynamique, Feng Shui,
- Qi Kong, Yoga
- Sophrologue, décodage biologique,
- Psychothérapeute, etc.

VOS AVANTAGES



Développez votre activité - Vous prenez le temps de rendre viable votre activité en étant conseillé...

Bénéficiez d'un cadre juridique clair et souple - Nous vous établissons un contrat de travail et assurons la gestion de vos salaires, déclarations, charges et frais.

Emploi salarié - Vous conservez une couverture sociale au régime général.

Prévoyance et retraite - Contrairement au statut libéral, le salariat vous permet de bénéficier d'une prévoyance qui prendra en charge vos **indemnités de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 30 jours**, de grossesse.... De plus, vous cotisez au régime général des retraites.

Compatible avec les ASSEDIC - Si vos revenus ne dépassent pas 70% du salaire ayant servi au calcul de votre indemnisation chômage, vous pouvez alors cumuler allocation chômage et salaire en portage.

Bénéficiez de l'usage de notre n° formateur - En tant que salarié vous pouvez utiliser notre agrément formation continue pour étendre votre activité auprès des entreprises

Évitez l'illégalité du travail au noir - Se créer une clientèle sans investissement de capitaux

FONCTIONNEMENT D'HELIA PORTAGE



Le plus simplement du monde...

- Vous signez une « convention de portage » et nous vous établissons un contrat de travail HELIA PORTAGE.

- Vous pouvez, aussitôt le contrat signé, vous concentrer sur votre clientèle.

- Vous nous faites parvenir vos règlements d'honoraires libellés à HELIA PORTAGE ainsi que vos notes de frais.

- Nous établissons votre salaire en payant à votre place les charges sociales.

C'est très simple !

A vous votre clientèle, à nous la « paperasse » !

CALCULEZ VOTRE SALAIRE



Votre rémunération est calculée en fonction du montant Hors Taxes des honoraires que vous nous faites parvenir.

Au montant global Hors taxes des honoraires, vous retranchez :

- les charges (patronales et salariales)
- les frais de gestion HELIA PORTAGE (8 % en moyenne)

Vos frais n'étant pas soumis à charges, nous les retranchons des honoraires pour vous les reverser sur votre salaire. Ils peuvent atteindre 30% de vos honoraires HT mensuels.

N'HESITEZ PLUS À NOUS REJOINDRE !